



Compte rendu de la réunion de préparation du CST

Ordre du jour : Règlement intérieur de la direction régionale des routes

Date : Vendredi 18 octobre 2024

Lieu : Salle Pavageau, Hôtel de Région Pierre Lagourgue

Présentation

Le vendredi 18 octobre 2024 s'est tenue une réunion de préparation du prochain CST, ayant pour objectif la présentation du projet de règlement intérieur destiné à la direction régionale des routes.

Participants

Étaient présents pour représenter la Région :

- Madame Chane- Hong, Vice-présidente (élue aux ressources humaines)
- Madame Racinski, Directrice des ressources humaines
- Monsieur Éric Boiteux, DGA aux routes
- Madame Élodie Hoarau, ainsi que des administratifs de la DGA routes
-

Représentation syndicale :

- SAFPTR
- CGTR
- UNSA
- FSU, représentée par Madame Latchimy Jocelyne et Monsieur Guillaume Almar
-

Intervention externe :

Le cabinet KPMG, intervenant dans le cadre de cette réunion.

Déroulement de la réunion

Bien que le document de présentation du projet de règlement intérieur ait été transmis tardivement, il a été présenté en préambule de la réunion.

Dès l'ouverture des échanges :

1. Intervention de la FSU :

Monsieur Guillaume Almar (FSU) a soulevé des interrogations sur un scénario de travail en 2x8, du lundi au dimanche. Il a exprimé des préoccupations liées à la gestion des remplacements lors des patrouilles du week-end, en particulier le dimanche après-midi.

Horaires de patrouille évoqués :

- Patrouille (P1) : 05h00-12h50
- Patrouille (P2) : 12h30-20h20

Connaissant bien les difficultés actuelles rencontrées par certaines subdivisions, comme le SRN secteur Est, pour trouver des remplaçants de dernière minute lors des patrouilles du vendredi après-midi (dit "P2"), il a soulevé des inquiétudes sur l'organisation : qui sera chargé de gérer ces

remplacements un dimanche après-midi ?

En réponse, la représentante du cabinet KPMG a expliqué que les remplacements seraient assurés par d'autres membres de l'équipe dédiée, en jour non travaillé.

Réaction de la FSU : La FSU, estimant que cela constituait une forme d'astreinte déguisée, s'est opposée à cette disposition, appuyée par les autres syndicats.

De plus, la modification de ces horaires aura pour conséquence positive pour l'agent une revalorisation du nombre d'ARTT, avec le gain de 3 jours supplémentaires.

Points principaux abordés :

1. Rémunération

Les syndicats ont exprimé, unanimement, qu'ils ne valideraient pas le projet de règlement intérieur sans une projection financière. Ils ont insisté pour que celle-ci soit présentée et votée simultanément aux autres dispositions.

2. Travaux de nuit

Le scénario évoqué prévoit, conformément à la loi, le passage à quatre nuits de travail. Monsieur Almar (FSU) a demandé des précisions sur la situation de l'agent vis-à-vis de la collectivité après cette période de travail, car il est prévu que l'agent pose une journée d'ARTT le vendredi suivant. La FSU s'y est fermement opposée, rappelant que les ARTT sont un droit personnel de chaque agent.

Concernant les travaux de nuit, une équité sera de mise avec un contrôle accru afin de garantir une parité entre les agents. Une projection de 40 nuits par an et par agent est préconisée. À cela, la FSU répond oui pour l'équité, mais non pour la projection d'un plafonnement du nombre de nuits, en raison des spécificités propres à chaque secteur (distance, complexité, exposition météorologique).

3. Horaires de travail

Le document prévoit une révision des plannings avec :

- Périodes d'exploitation : 7h à 11h30 et 12h30 à 15h50
- Périodes de nuit : Travaux de balayeuse (19h à 2h00), travaux régis (19h à 5h00)

Bien que la mise en place d'une patrouille fixe réduise l'astreinte, celle-ci s'étendrait du lundi au lundi. La FSU s'y oppose et souhaite maintenir le format actuel (du vendredi au vendredi).

2. Heures supplémentaires (IHTS)

Les heures supplémentaires ne devraient être déclenchées que pour des missions exceptionnelles, non programmées à l'avance, et respecter le plafond légal de 25 heures par mois. La FSU insiste sur le fait que, bien que les heures supplémentaires soient encadrées par la loi, elles doivent rester limitées et respecter ce plafond de 25 heures par mois et par agent. **Monsieur Almar a souligné que la majorité des agents, même en période d'astreinte, ne dépassent que rarement ce plafond. Il a également rappelé qu'un contrôle plus rigoureux devait être exercé sur l'attribution des heures supplémentaires, afin de s'assurer qu'il n'y ait pas d'abus et que ces heures soient réellement justifiées par des besoins imprévus.**

Conclusion et suivi :

La réunion s'est conclue par l'annonce de l'organisation d'une autre réunion pour répondre aux questions soulevées. **Monsieur Guillaume Almar a interpellé Monsieur Boiteux sur une note récente concernant les EPI en classe 3, rappelant qu'elle ne s'applique pas totalement. Il a insisté**

**sur la sécurité des agents de maîtrise et des techniciens intervenant sur le réseau routier,
demandant que chacun respecte la procédure en vigueur.**

G. ALMAR, représentant du personnel pour la FSU